VOYAGES PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

SE PRÉPARER POUR RÉPONDRE À L'ENQUÊTE

Quels déplacements devez-vous compter?

Tous les déplacements en dehors de votre environnement habituel

Votre environnement habituel rassemble toutes les zones dans lesquelles vous menez habituellement votre vie: travail, école, courses, loisirs, etc, même si elles sont situées à une grande distance de votre domicile.

L'enquête s'intéresse uniquement aux déplacements qui ont lieu en dehors de cet environnement habituel:

- les déplacements **personnels**: vacances, études, soins médicaux, participation à des rassemblements, certaines visites à la famille ou à des amis, tous les déplacements vers votre **résidence secondaire**, etc;
- les déplacements **professionnels**: formations, réunions, visites de clients, séminaires ou salons professionnels, etc;
- les déplacements «mixtes»: déplacement professionnel prolongé par un week-end chez des amis ou dans la famille par exemple.

Les voyages des 3 derniers mois et les aller-retours à la journée du dernier mois

L'enquête s'intéresse à vos déplacements récents:

- Les voyages comportant au moins une nuit en dehors de votre domicile qui se sont terminés au cours des **3 derniers mois**. Par exemple, si vous êtes interrogé en mai 2024, comptez les voyages qui se sont terminés en février, mars ou avril 2024, même s'ils ont commencé avant.
- Les «allers-retours» réalisés dans la même journée, effectués au cours du dernier mois. Si vous êtes interrogé en mai 2024, comptez les allers-retours réalisés en avril 2024.

Vous ne devez pas compter:

- Les déplacements dans votre environnement habituel.
- Les déplacements répétés: c'est-à-dire ceux que vous réalisez en moyenne 2 fois par mois ou plus.
- Les déplacements courants de **certaines professions**: visites de clients pour les VRP, transports de marchandises pour les chauffeurs routiers, vols pour les hôtesses de l'air;
- Les déplacements pour se rendre sur un nouveau lieu de travail pour les travailleurs saisonniers.

Quelles dépenses devez-vous prendre en compte?

Pour toutes les personnes de votre ménage

Vous devez inclure les dépenses pour toutes les personnes habitant avec vous qui ont voyagé.

Quelle que soit la personne qui a payé

Inclure les dépenses payées par vous-même, une personne de votre ménage, remboursées par votre employeur, cadeaux d'un ami, etc.

Quels types de dépenses?

Les dépenses à prendre en compte sont indiquées dans le tableau au verso de ce document: pour vous aider à préparer vos réponses à l'enquête, vous pouvez y remplir au fur et à mesure vos déplacements.





Aide mémoire des déplacements et des dépenses

À l'issue du 1er entretien avec un enquêteur, les éléments ci-dessous vous seront demandés lors des prochaines interrogations.

Déplacement 2 Déplacement 3																						
Déplacement 1																						
Précisions	Nom de la commune, ou du pays pour les déplacements à l'étranger		Jour/mois/année	Jour/mois/année		Personnel, professionnel ou mixte			Hôtel, camping, gite, chambre d'hôtes, village vacances, résidence secondaire, chez des proches, dans un moyen de transport		Voiture personnelle, camping-car, avion	Renseigner les montants des dépenses en euros	Hôtel + autobus, train + entrée dans un parc d'attraction, camping + demi-pension	Essence, péages, train	Taxi, métro, tramway, essence	Camping, gîte, hôtel	Repas pris dans un restaurant (même offert par un ami), kebab à emporter	Entrée au musée, parc d'attraction, saut en parachute (même offert)		Courses en supermarché, marchés	Appareil photo, bijou	Pharmacie, souvenirs, coiffeur
Destination	Lieu où vous avez passé le plus de nuits (si égalité ou pour les déplacements d'une journée : renseigner le lieu le plus éloigné de votre domicile)	Date	Départ	Retour	Motif	Motif principal du déplacement	Mode d'hébergement	Nombre de nuits total	et selon le mode d'hébergement	Moyen de transport	Celui utilisé pour parcourir la plus longue distance (en cas d'égalité, retenez le plus cher).	Dépenses	Formule incluant plusieurs prestations	Transport aller et retour du voyage	Transport sur place	Hébergement	Restaurants, cafés ou buvettes	Activités sportives, culturelles ou de loisir	Uniquement si payées pendant le déplacement :	Dépenses alimentaires ou de boissons	Biens de valeur (valeur unitaire > 300€)	Autres dépenses